

RENTRÉE SCOLAIRE 2019/2020

Roissy Pays de France accompagne les familles au quotidien en prenant en charge une partie des frais de transports scolaires pour les collégiens, lycéens, étudiants et apprentis. Renseignez-vous !



Pour tout renseignement, votre contact :

Service scolaire
KEOLIS-CIF

Tél. 01 60 03 63 59

Ouvert du lundi au vendredi
de 9h-12h30 et de 13h30-17h

CE QU'IL FAUT RETENIR

- 1 NE PAS RENVOYER DIRECTEMENT VOTRE DOSSIER à Imagine'R, passez par votre mairie pour bénéficier de la subvention.
- 2 Privilégier le prélèvement mensuel pour plus de simplicité.
- 3 Pour disposer de votre carte dès la rentrée scolaire, nous vous invitons à déposer votre dossier dans votre mairie de résidence **AVANT LE 12 JUILLET 2019**. Si ce n'est pas possible, votre dossier sera traité à la rentrée mais sera retardé à cause du nombre important de demandes à cette période.

www.roissypaysdefrance.fr

**Roissy
Pays de
France**
Communauté
d'Agglomération

Territoire de vies, terre de projets

TRANSPORTS
Rentrée 2019-2020
Collégiens, lycéens, étudiants
#monagglom'aide

imagine
R

optile

Scol'R



**Roissy
Pays de
France**
Communauté
d'Agglomération

Roissy Pays de France accompagne les familles au quotidien en prenant en charge une partie des frais de transports scolaires.

+ d'infos sur www.roissypaysdefrance.fr

CARTE IMAGINE'R



Comment ça marche ?

- 1 • Renouvellement ?**
Vous recevez le dossier directement chez vous par courrier au plus tard début juin.
- Première demande ?**
Le dossier de souscription est à retirer soit dans votre mairie, chez Kéolis-CIF ou dans l'un des points de vente/guichets OPTILE, RATP, SNCF Transilien.
- 2** Les dossiers dûment remplis sont à déposer à la mairie de votre commune de résidence de préférence **avant le 12 juillet** pour avoir votre carte dès la rentrée. Néanmoins, les dossiers pourront être traités jusqu'au 30 avril 2020.



ATTENTION : NE PAS RENVOYER DIRECTEMENT VOTRE DOSSIER À IMAGINE'R. Pour pouvoir bénéficier de la subvention, le dépôt dans votre mairie est indispensable.

Combien je paie ?

Le reste à charge pour les familles après déduction des différentes subventions (hors frais de dossier) :

- **Je suis collégien, je paie 81 € maximum*.**
- **Je suis lycéen, je paie 179 € maximum*.**
- **Je suis étudiant (- 26 ans), je paie 179 € maximum.**

* Pour les boursiers, des tarifs réduits sont applicables, se renseigner auprès de Kéolis-CIF pour les modalités.



Quels moyens de paiements ?

- **Paiement par prélèvement mensuel**
Remplir l'autorisation de prélèvement et joindre un RIB au dossier. Seul le montant restant à la charge des familles sera prélevé chaque mois à partir d'octobre 2019 jusqu'à juin 2020.
- **Pour les élèves boursiers**
Obligation de joindre un RIB pour obtenir la carte Imagine'R à la rentrée.
- **Paiement en une fois pour l'année**
Joindre un chèque du montant restant à charge à l'ordre de Imagine'R.

*Les pré-apprentis bénéficient des mêmes conditions de remboursement de la part de la CA Roissy Pays de France que les collégiens. Les apprentis bénéficient des mêmes conditions de remboursement de la part de la CA Roissy Pays de France que les lycéens, sauf si l'employeur participe aux frais de transports.



CARTE SCOLAIRE BUS LIGNES RÉGULIÈRES



Cette carte **ne permet qu'un aller-retour par jour** sur des lignes de bus préalablement choisies (les lignes SNCF, RER et RATP ne peuvent être utilisées). **Le tarif de cette carte est variable** en fonction du kilométrage du trajet effectué (**frais de dossiers fixes 12 € à la charge des familles**). N'hésitez pas à contacter votre transporteur pour connaître le tarif exact de votre carte.

Quels moyens de paiements ?

Les familles s'acquittent du montant de l'abonnement (déduction faite le cas échéant du montant de subvention et des frais de dossier) auprès des entreprises de transport émettrices de la carte.

La carte scolaire bus lignes régulières est payable au comptant par chèque bancaire, en espèces, ou par carte bancaire si le transporteur dispose de l'équipement approprié.

Comment ça marche ?

- 1** Les dossiers d'inscription sont disponibles dès le mois de juin soit auprès du transporteur exploitant la ligne utilisée, dans les établissements scolaires ou dans les mairies.
- 2** Le dossier complet est à renvoyer au transporteur exploitant la ligne de bus utilisée :
 - **Kéolis-CIF :**
34, rue de Guivry
77290 LE MESNIL-AMELOT
 - **Pour les habitants de Claye-Souilly et Gressy :**
Transdev / Trans Val de France
3 rue de Messy 77410 CHARNY
Tél. 01 60 01 93 38
 - **Soit auprès d'autres transporteurs du secteur.**



CARTE SCOL'R



Cette carte permet d'emprunter les circuits spéciaux, mis en place en l'absence de lignes régulières de bus, ils sont organisés par le Département de Seine-et-Marne.

Comment ça marche ?

Inscription en ligne sur le site www.seine-et-marne.fr

Comment bénéficier de la subvention ?

Une fois votre inscription réalisée auprès du Département et la carte payée, constituez votre dossier de demande de subvention avec :

- **Nom de famille et prénom de l'enfant**
- **RIB**
- **Copie de la facture du Conseil départemental**
- **Notification d'attribution de bourse (si boursier).**

Et l'envoyer à :

- **CA Roissy Pays de France - Service Transports**
6 bis, avenue du Général de Gaulle
95700 ROISSY-EN-FRANCE